RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ESPACES INTÉRIEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE SUD - LOT 1 : TCE, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ FCR

DÉCISION N° DM-26-356

EN DATE DU 06 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-26-018 du 14 janvier 2026 de signer le marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud (lot n°1) avec la société FCR (notifié le 16/01/2026) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2026 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n° 1 a pour objet de prendre en compte des prestations initialement prévues mais non réalisées ainsi que des prestations complémentaires réalisées dans le cadre du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société FCR, sise 193 avenue Henri Barbusse 93700 Drancy, représentée par Monsieur Jamil AKHTAR, Gérant, l'acte modificatif n° 1 au marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud – lot 1 : TCE.

L'acte modificatif n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché de 3 594,01 € HT (4 312,81 € TTC). Le nouveau montant du marché est de 76 738,61 € HT (92 086,33 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14528H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14528H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026